

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0474_TARIF VAGA MECS VILLERSFARLAY 052024
fixant le prix de journée 2024
de la MECS "La Maison"
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR - PRIORITÉ ENFANCE
à VILLERS FARLAY
à compter du 1er mai 2024

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 - L. 314-1 et suivants et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
 - L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;
- VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD_2023_051 du 20 novembre 2023, fixant pour 2024 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;
- VU les propositions de modifications budgétaires transmises le 21 mars 2024 par l'autorité de tarification pour 2024 ;
- VU les observations exprimées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement, le 28 mars 2024 ;
- VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Le prix de journée de la MECS « La Maison - Fondation La Vie au Grand Air » à VILLERS FARLAY, est fixé à **192,14 €**, à compter du **1^{er} mai 2024**.
- ARTICLE 2 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.
- ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Directeur Général de la Fondation LA VIE AU GRAND AIR ainsi que le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.

Destinataires :

- Département
 - Mission Comptabilité
 - Direction Enfance Famille
 - Site internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

Signature de l'arrêté

